

# ILFORD PHOTO

## HARMAN technology Ltd

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE ID-11 Révélateur (Partie B)

#### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

|   |  |
|---|--|
| <b>NOM DU PRODUIT</b>                       | ID-11 Révélateur (Partie B)  |
| <b>NO DE PRODUIT :</b>                      | 1960457; 1960475   |
| <b>NO. INTERNE</b>                          | 10010  |
| <b>UTILISATION</b>                          | Révélateur Photographique  |
| <b>DISTRIBUTEUR</b>                         | Distributeurs<br>France/ Belgique: De Beukelaer BV,<br>Boomsesteenweg 77, B-2630<br>Aartselaar, Belgique. Tel: +32(0) 3<br>870 59 00, Fax: +32(0) 3 870 59 12<br>Suisse: ILFORD Imaging<br>Switzerland, Case Postale 160,<br>CH-1723, Marly, Suisse. Tel: 026 435<br>7111, Fax: 026 435 7212<br>Canada: Amplis Foto Inc, 22 Telson<br>Road, Markham, Ontario L3R 1E5,<br>Tel: 905 477 4111, Fax: 905 477<br>2502   |
| <b>PERSONNE À CONTACTER</b>                 | France/Belgique: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be, http://www.debeukelaer.be<br>Suisse: Contacter Distributeur, email: ch-sales@iford.com, http://www.iford.ch<br>Canada: Contacter Distributeur, email: phil.nielsen@amplis.com, http://www.amplis.com  |
| <b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE</b> | France: Pour tout renseignement relatif à la sécurité et l'environnement, appeler le numéro ci-dessus. En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59<br>Belgique: Poison Centre, Tél: 070 245245<br>Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 01 251 5151, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch<br>Canada: En Cas D'urgence Medicale au Canada, Appeler le 1 800 842 9660 (Emploi Anormal du Produit). |
| <b>DIMENSION DE L'EMBALLAGE</b>             | 110g; 550g   |

#### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**CLASSIFICATION (1999/45)** R31.

#### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Appellation                         | No EC :   | No. CAS   | Contenu | Classification (67/548) |
|-------------------------------------|-----------|-----------|---------|-------------------------|
| Tétraborate de disodium décahydrate | 215-540-4 | 1303-96-4 | 1-5%    | Repr. Cat. 2;R60,R61.   |

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

#### 4 PREMIERS SECOURS

##### INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

##### INGESTION

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

## ID-11 Révélateur (Partie B)

### CONTACT AVEC LA PEAU

Placer la victime hors de la source de contamination. Retirer les vêtements imprégnés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est incombustible. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éviter de respirer les vapeurs du feu.

### RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### RISQUES PARTICULIERS

Le produit n'est pas inflammable, mais en cas d'échauffement des vapeurs irritantes peuvent se produire. Oxydes de : Soufre.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Choisir un équipement de protection individuelle en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation efficace. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Porter un équipement de protection approprié. Déverser les petites quantités dans l'égout à l'aide de beaucoup d'eau. Empêcher le déversement de grandes quantités dans l'égout. Aspirer avec un aspirateur tout produit répandu. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Laver la zone contaminée à l'eau.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Assurer une ventilation adéquate. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Lire et suivre les recommandations du fabricant.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé et à une température ne dépassant pas 25°C.

### CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| Appellation                         | Norme | VME - 8 hrs         |  | VLE - 15 min |  | Remarques |
|-------------------------------------|-------|---------------------|--|--------------|--|-----------|
| Tétraborate de disodium décahydrate | WEL   | 1 mg/m <sup>3</sup> |  |              |  |           |

WEL = Workplace Exposure Limit.

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

## ID-11 Révélateur (Partie B)



### MESURES D'INGÉNIERIE

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection.

### PROTECTION DES YEUX

Utiliser une protection oculaire.

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

---

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

|                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| ASPECT                            | Poudre, poussière             |
| COULEUR                           | Blanc                         |
| ODEUR                             | Aucune odeur caractéristique. |
| SOLUBILITÉ                        | Soluble dans l'eau. 100%      |
| VALEUR PH, SOLUTION<br>CONCENTRÉE | 10                            |

---

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

### STABILITÉ

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

### CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les acides. Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

### POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne polymérise pas.

### MATIÈRES À ÉVITER

Acides forts. Éviter le contact avec d'autres solutions photographiques et /ou des produits de nettoyage.

### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu ou une haute température créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Oxydes de : Soufre.

---

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange.

### INHALATION

Les poussières peuvent irriter le système respiratoire ou les poumons.

### INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

### CONTACT AVEC LA PEAU

La poudre peut irriter la peau.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Poudre cristalline Peut entraîner une irritation passagère des yeux. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux.

### MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

### VOIE D'EXPOSITION

Inhalation : Ingestion . Contact avec la peau et/ou les yeux.

**ID-11 Révélateur (Partie B)****INFORMATIONS MÉDICALES**

Peut aggraver les affections existantes suivantes: Allergies et affections cutanées. Problèmes oculaires préexistants.

|                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Appellation</b>            | Sulphite de Sodium                  |
| <b>DOSE TOXIQUE 1 - DL 50</b> | 2610 mg/kg (oral rat)               |
| <b>Appellation</b>            | Tétraborate de disodium décahydrate |
| <b>DOSE TOXIQUE 1 - DL 50</b> | 2660 mg/kg (oral rat)               |

**12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES****ÉCOTOXICITÉ**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| <b>Appellation</b>                | Sulphite de Sodium |
| <b>CL 50, 96 H, POISSON, mg/l</b> | 220 - 460          |
| <b>CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l</b> | 69                 |

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

|   |  |
|---|--|
| <b>GÉNÉRALITÉS</b>                      | Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).<br>Aucun panneau d'avertissement de transport requis. |
| <b>NOTES POUR LE TRANSPORT ROUTIER</b>  | Non classé.  |
| <b>NOTES POUR LE TRANSPORT PAR RAIL</b> | Non classé.  |
| <b>NOTES POUR LE TRANSPORT MARITIME</b> | Non classé.  |
| <b>NOTES POUR LE TRANSPORT AÉRIEN</b>   | Non classé.  |
| <b>CLASSIFICATION ADR</b>               | Non classifié pour le transport.   |

**15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****PHRASES DE RISQUE**

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**CONSEILS DE PRUDENCE**

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S22 Ne pas respirer les poussières.

**DIRECTIVES EUROPÉENNES**

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

**16 AUTRES INFORMATIONS****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR ILFORD IMAGING. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

**RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES**

European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling Material Safety Data Sheet, Misc. manufacturers Dangerous Properties of Industrial Chemicals, 6.edition, N.Sax, 1984

DATE DE RÉVISION : 11/11/2010

## ID-11 Révélateur (Partie B)

### ÉMISE PAR

Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com

**DATE DE RÉVISION** 11/11/2010

**NO DE REV. /REPL. FDS** 8

### GÉNÉRÉE LE

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R60 Peut altérer la fertilité.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.